



## École La Mennais

6521, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2S 2S1

Téléphone : (514) 596-5288

<http://la-mennais.csdm.ca>

### Réunion du Conseil d'établissement

8 février 2023 – 18h00

#### Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Désignation d'un secrétaire d'assemblée
3. Vérification du quorum
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 13 décembre 2022
6. Suivi aux procès-verbaux s'il y a lieu
7. Période réservée au public (5 minutes)
8. Parole au comité OPP (5 min)
9. Parole à la Fondation de l'école La Mennais (5 min)
10. Parole au comité usagers du SDG (5 min)

#### DOSSIERS D'INFORMATION

11. École La Mennais informations diverses (réinscriptions, nouvelles inscriptions 23-24) (5 min)
12. Tableau de mesures budgétaires (celles transférables d'une année à l'autre et d'autres non- transférables) (15 min)
13. Sondage PEVR (plan d'engagement vers la Réussite du CSSDM) - 4 questions à répondre ensemble. (15 min)
14. Présentation des résultats du sondage fait auprès des parents en lien avec la démarche pour le prochain projet éducatif de notre école 23-27. (30 min)
15. Service de garde (informations et suivi s'il y a lieu) (10 min)

#### DOSSIERS DE DÉCISION

16. Grille-matières et temps alloué aux spécialistes 23-24 (15 min)
17. SDG (s'il y a lieu) (10 min)
18. Activités éducatives nécessitant un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école = Sorties scolaires (5 min)  
Approuve la programmation (LIP art. 87)
19. Varia
20. Prochaine rencontre mercredi 19 avril 2023 à 18h00
21. Levée de l'assemblée

\***Adopter** une proposition, un projet, un document signifie qu'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis initialement.

\***Approuver** une proposition veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier une proposition. Celle-ci doit alors être revue et soumise de nouveau au conseil d'établissement.